

Délibération n° 24-CFVU-57

Consultation à distance du 05 au 08 juillet 2024

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 et L. 613-1 ;

Vu les statuts de l'Université de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération 23-CFVU-33 du 19 juillet 2023, relative au calendrier universitaire 1er cycle pour l'année 2024 ;

Vu la délibération 24-CFVU-37 du 12 juin 2024, relative à la modification du calendrier universitaire de 1^{er} cycle pour l'année 2024 ;

Vu la demande du directeur adjoint du département LLSH en date du 1^{er} juillet 2024 ;

A la suite des évènements que connaît actuellement la Nouvelle-Calédonie depuis le mois de mai 2024 et qui constituent des circonstances exceptionnelles, après en avoir délibéré, les membres de la commission de la formation et de la vie universitaire émettent un avis favorable à la modification du calendrier universitaire.

Article 1 : La commission donne un avis favorable à la modification du calendrier des formations de 1^{er} cycle, hors licences professionnelles en alternance, comme suit :

Du 17 juin au 28 juin inclus	Concentration des Contrôles Continus (CC) à distance pour les semestres diplômants la semaine du 17 juin et derniers CC au plus tard la semaine suivante
Maintien des deux semaines de vacances d'enseignement : du 10 au 23 juin 2024 inclus pour tous sauf IUT : du 03 au 16 juin 2024	
A compter du 24 juin	Passage à une continuité pédagogique étendue (enseignements en distanciel en fonction des possibilités des enseignants)
1 ^{er} juillet	Retour progressif des étudiants sur les campus, enseignement en présentiel ou distanciel selon l'évolution de la situation
5 juillet	Fin des jurys pour les semestres impairs (semestres diplômants)
Campagne des inscriptions pédagogiques pour le semestre pair : 1 ^{ère} quinzaine de juillet	
A partir du 15 juillet	Début progressif des enseignements du semestre pair pour les licences
26 juillet	Fin des enseignements pour les semestres impairs non diplômants des licences pour les départements DEG et STS
14 août	Fin des enseignements pour les semestres impairs non diplômants des licences pour les départements LLSH
5 août	Début de tous les enseignements du semestre pair des licences
Du 5 au 10 août	Possibilité de concentration des AVR et AVR D, notamment pour le département DEG
Du 29 juillet au 10 août inclus	Possibilité d'organisation des derniers CC pour les semestres impairs non diplômants des licences
Vacances étudiantes : du 12 au 18 août 2024 inclus pour tous sauf IUT : du 5 au 18 août 2024	
23 août	Date limite pour la tenue des jurys du semestre impair des licences (semestres non diplômants)
Vacances étudiantes : du 7 au 13 octobre 2024 inclus pour tous (dont IUT)	

29 novembre	Fin des enseignements semestre pair de licences
13 décembre	Date limite pour la tenue des jurys des semestres pairs non diplômants des licences
Vendredi 20 décembre au soir	Fermeture administrative estivale de l'UNC

Article 2 : L'ensemble des autres dispositions demeure inchangé.

Article 3 : Les calendriers des formations de l'INSPE, des formations de 2^{ème} cycle, ainsi que les formations proposées en formation continue et/ou ne conduisant pas à la délivrance d'un diplôme national, font l'objet de délibérations ad hoc.

Article 4 : La directrice générale des services est chargée de la mise en œuvre de la présente délibération.

Nombre de membres : 18	Nombre de voix favorables : 12
Nombre de membres présents ou représentés : 12	Nombre de voix défavorables : 0
	Nombre d'abstentions : 0

Délibéré du 08 juillet 2024

La présidente de l'université

Catherine RIS

